



# **Politique enfance et jeunesse de la Municipalité de Savièse**

# POLITIQUE ENFANCE ET JEUNESSE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

## 1. Vision et principes

La politique enfance et jeunesse s'inscrit dans la vision du développement communal et le plan directeur « Savièse 2030 ». Elle vise à répondre aux besoins des jeunes tout en maintenant la cohésion sociale, territoriale et générationnelle. L'objectif est d'assurer une adaptation continue aux attentes des enfants et des jeunes, en valorisant leur participation et leur bien-être.

## 2. Gouvernance et coordination

- Deux dicastères collaborent étroitement : « Santé, social et jeunesse » et « Éducation et formation ».
- La responsabilité du projet « Commune amie des enfants » a été confiée au conseiller communal en charge du dicastère « Santé, social et jeunesse ».
- La coordination entre les services communaux, les écoles, les structures d'accueil et les acteurs privés/externes est essentielle et est assurée par le conseiller en charge du dicastère « santé, social et jeunesse ».

## 3. Participation des jeunes

- Mise en place de délégués de classe à tous les niveaux scolaires (Cycles 1, 2 et d'orientation), permettant aux enfants et jeunes d'exprimer leurs besoins et de participer aux décisions.
- Organisation d'ateliers participatifs pour recueillir les attentes et idées des jeunes sur l'école, les loisirs, l'aménagement et la vie communale au gré des besoins.
- Valorisation du retour d'information aux jeunes après leur implication.

## 4. Axes stratégiques et objectifs

La politique jeunesse s'articule autour de 6 axes principaux, chacun avec des objectifs et des mesures concrètes :

- Transversalité : Définir une politique « enfance et jeunesse » intégrée à la vision communale.
- Participation : Renforcer la participation des jeunes dans le cadre scolaire et communal afin de les responsabiliser.
- Information : Améliorer la communication adaptée aux enfants et aux jeunes.
- Petite enfance : Développer et visibiliser l'offre d'accueil et de soutien à la petite enfance.
- Aménagement : Intégrer les besoins des jeunes dans les projets d'aménagement, sécurité et mobilité.
- Développement de l'offre : Soutenir et diversifier les activités culturelles, sportives et de loisirs.

## 5. Protection et prévention

- Renforcement des dispositifs de protection de l'enfance et de la jeunesse, en lien avec les services sociaux régionaux et cantonaux.
- Promotion de la médiation par les pairs et de la prévention dans les écoles et les structures d'accueil.

## 6. Suivi, évaluation et durabilité

- Un plan d'action comprenant 41 mesures a été validé par le Conseil municipal afin de réaliser sa vision politique.
- Un suivi et une évaluation régulière sont prévus pour garantir l'efficacité et l'adaptation des actions.
- La politique vise la durabilité, avec des projets conçus pour le long terme et une culture d'entreprise intégrant systématiquement la jeunesse.

## Conclusion

La politique jeunesse de Savièse, telle que recommandée dans le rapport de l'UNICEF, repose sur la participation active des jeunes, la coordination entre les acteurs, la prise en compte des besoins spécifiques, et une démarche évolutive et durable. Elle s'appuie sur des mesures concrètes, une gouvernance claire et une volonté de valoriser la voix des enfants et des jeunes dans tous les domaines de la vie communale.

Adoptée par le Conseil municipal le 3 décembre 2025.

## MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

La Présidente

M. Zuchuat



La Secrétaire

M. N. Reynard

